

COMMUNE MISEREY-SALINES

CHARTRE GRAPHIQUE CONCERNANT LES PRE-ENSEIGNES

1) Prescriptions relatives aux dispositifs :

Les pré-enseignes doivent être réalisées sous forme de barrettes comportant uniquement le nom de l'activité sur une seule ligne de caractères et une flèche de direction, et seront positionnées à l'entrée de la rue principale de l'activité.

Le nombre de barrettes par support est limité à 6. Si le nombre d'activités est supérieur à 6, un 2^{ème} mât sera installé.

Ces barrettes de 12 cm de hauteur par 120 cm de longueur maximum doivent être regroupées sur des supports ne pouvant excéder 3 m de haut sur le domaine public uniquement. Un panneau en partie supérieure avec fond de la couleur de la zone RIS indiquera le nom de la commune.

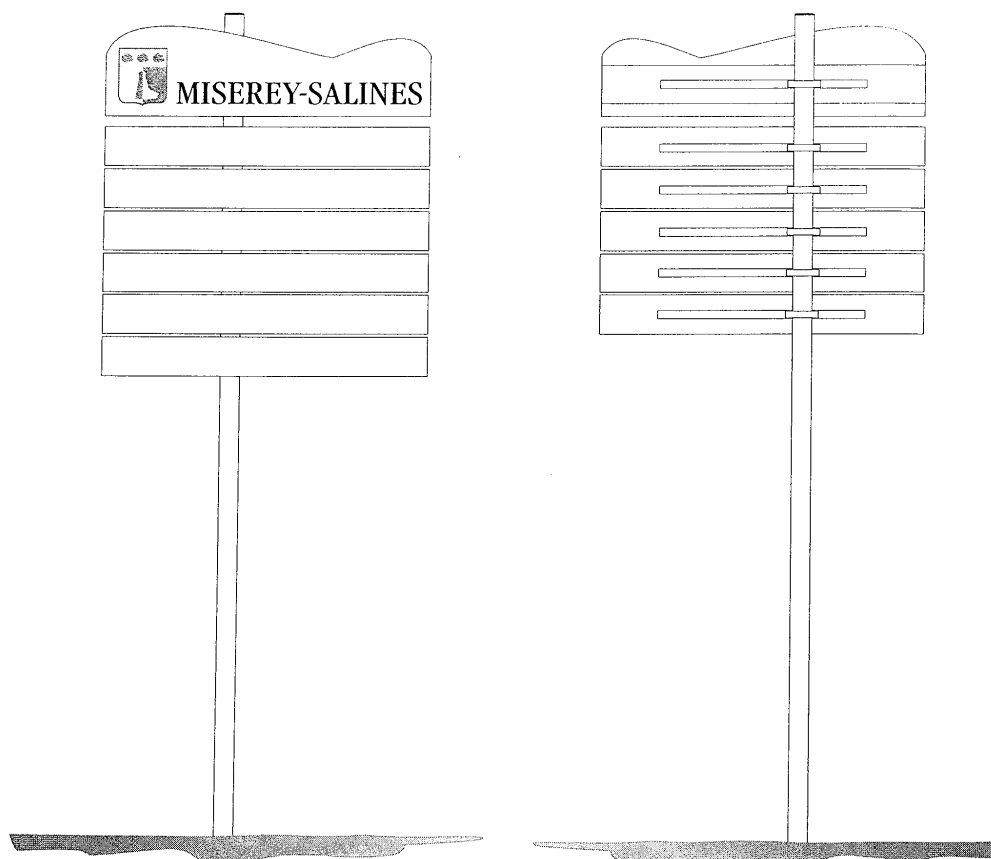
Le nombre de barrettes par établissement est limité à 1 maximum uniquement dans la rue où se trouve l'établissement.

2) Conception des dispositifs de barrettes :

- Diamètre du mât = 60 mm, peint en blanc
- Dimension des Lamelles = 12x100 cm, matériau alu, épaisseur 1 cm, fond blanc ou couleur RIS
- Fixation sur le mât par rail et brides au dos
- Espace de 1 cm entre chaque lamelle
- Hauteur hors sol = 3 m
- Scellement en béton

3) Charte graphique :

- Lettres + flèches en adhésif découpé de couleur noire, hauteur des majuscules 6.5 cm
- Police = Arial rounded MT bold majuscules ou minuscules



Ceci est une épreuve de lecture.
 Veuillez relire le texte, vérifier la disposition
 ainsi que la couleur référencée ci-dessous.
 Toute faute ou omission non signalée sur ce
 document ne pourra entraîner notre responsabilité.
 Signature (précédée de la mention "bon à tirer").

REPRODUCTION MÊME PARTIELLE INTERDITE - CRÉATION HICON FRANCE

	DATE : 13/06/2013	CLIENT : MAIRIE DE MISEREY-SALINES 25	DEVIS : 13.01774
	DECOR : FOND BLANC LETTRAGE NOIR		DIMENSION VAGUE : 1000X280
	SUPPORT : PLAQUE REYNOBOND FIXEE SUR LAMELLE		PAGE 1/1